

Enquête Formation

Analyse des résultats

COMMISSION PEDAGOGIE ET DOCUMENTATION

Synthèse des résultats
OCTOBRE 2024



Sommaire

Synthèse	2
1 Périmètre de l'enquête et problématiques	3
Enjeux de l'enquête	4
Profil des répondants	4
2 Politique et stratégie	7
Des organisations disparates	8
Périmètre de la formation des usagers	11
Une activité structurée	12
3 Moyens	14
Ressources humaines : un grand nombre de bibliothécaires formateurs, une activité très répartie dans les équipes	15
Des budgets de fonctionnement limités, des projets d'investissement notables	19
Moyens logistiques : des salles et des matériels dédiés dans presque toutes les BU	19
4 Reconnaissance politique et institutionnelle	21
Présence sur la plateforme pédagogique	22
Inscription dans les maquettes de scolarité	22
Collaborations et partenariats au sein de l'établissement	23
Ressources pédagogiques	26
Partenariats externes : l'importance des réseaux professionnels	26

Synthèse

Après la crise sanitaire et le confinement, si la formation des usagers apparaissait comme une mission assurée par la quasi-totalité des bibliothèques de l'ESR, la commission pédagogie et documentation s'interrogeait sur l'organisation et les moyens dédiés à cette mission dans les structures documentaires.

En janvier 2023, une enquête sur « les enjeux et la place de la formation dans les structures documentaires » membres de l'ADBU a été diffusée. 53 établissements ont proposé des réponses complètes. L'ensemble des répondants forme les usagers de l'Université et a adopté une organisation permettant de faire face à l'augmentation du nombre de formés.

Si 64% des répondants déclarent disposer d'un service ou un département de la formation, ces derniers recouvrent des périmètres très variés (formation des licences, des licences et masters, des licences masters, doctorants voire enseignants chercheurs). La création d'un service de la formation des usagers se traduit toutefois la plupart du temps par le rattachement hiérarchique d'un ou plusieurs agents au responsable du service et par la participation de ce dernier à l'équipe de direction de la structure. Le rattachement fonctionnel est cependant présent dans tous les modes d'organisation : l'activité de formation est en effet exercée par une grande partie du personnel, voire par la totalité des agents sous des formes différentes. Si la plupart des formations pour les doctorants sont assurées par des agents de catégorie A, les magasiniers sont de plus en plus souvent en charge des visites et de la découverte de la bibliothèque. La formation des formateurs semble très développée sous différentes formes : formation par leurs pairs, au sein de l'Université ou dans des organismes.

A ce stade, au regard de la diversité des organisations, il est difficile de déterminer si une organisation particulière (mission, service, coordination) est le reflet de l'importance accordée à la mission. D'autant plus que l'activité de formation fait très souvent l'objet d'un compte-rendu dans le rapport d'activité de la bibliothèque et devant un conseil de l'Université. La réalisation d'enquêtes récurrentes sur ce sujet dans les années à venir apporterait sans doute une réponse.

L'enquête a également montré qu'en 2023, peu d'établissements isolent dans leur budget de fonctionnement voire d'investissement les moyens financiers consacrés à la formation et que les ETPT ne sont pas toujours calculés de manière très précise. Tous les répondants, sauf exception, disposent de salles de formation aménagées ou réaménagées ces dernières années.

Enfin sans surprise, l'enquête met en évidence l'importance des réseaux pour les formateurs : dans 70% des établissements répondants, les formateurs sont impliqués dans un ou plusieurs réseaux (ADBU, réseaux régionaux de formateurs, réseaux d'innovation pédagogique par exemple).

1

Périmètre de l'enquête et problématiques

Périmètre de l'enquête et problématiques

Enjeux de l'enquête

En janvier 2023, la commission Pédagogie & Documentation de l'ADBU a diffusé une enquête sur « **Les enjeux et la place de la formation des usagers dans les bibliothèques de l'ESR** ». Cette enquête avait pour principaux objectifs d'interroger le positionnement de la formation des usagers comme enjeu stratégique de développement des structures documentaires¹ et, par extension, la visibilité de l'action des bibliothèques en la matière dans les universités et établissements d'enseignement supérieur.

La formation des usagers apparaît à la fois comme une mission fondamentale des bibliothèques (inscrite dans le Code de l'éducation) et comme un champ d'action mobilisant fortement les équipes de bibliothécaires. Lors des Journées des Formateurs 2023 organisées par l'ADBU et Aix-Marseille université, Odile Contat, cheffe du département Diffusion des connaissances et de la documentation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, relevait dans les chiffres de l'enquête annuelle ESGBU la très forte croissance des activités de formation en bibliothèque universitaire depuis dix ans. En 2023, les bibliothèques ont ainsi formé 495 000 étudiants, contre 274 000 en 2022.

Pour autant, dans quelle mesure ces données d'activité renvoient-elles à une priorité stratégique dans les projets de service et dans l'organisation des bibliothèques de l'ESR, au-delà du reflet de l'explosion de la démographie étudiante ? Et cette priorité parvient-elle à s'illustrer dans les politiques des universités et à trouver une traduction en termes de moyens ?

L'enquête se propose d'explorer ces problématiques autour de trois axes, également retenus pour la restitution des résultats :

- ▶ Politique et stratégie : positionnement des activités de formation et équipes de formateurs dans l'organigramme de la structure documentaire
- ▶ Moyens : moyens humains, budgets, équipements (informatique, salles de formation etc.)
- ▶ Reconnaissance institutionnelle et partenariats au sein de l'université

Profil des répondants

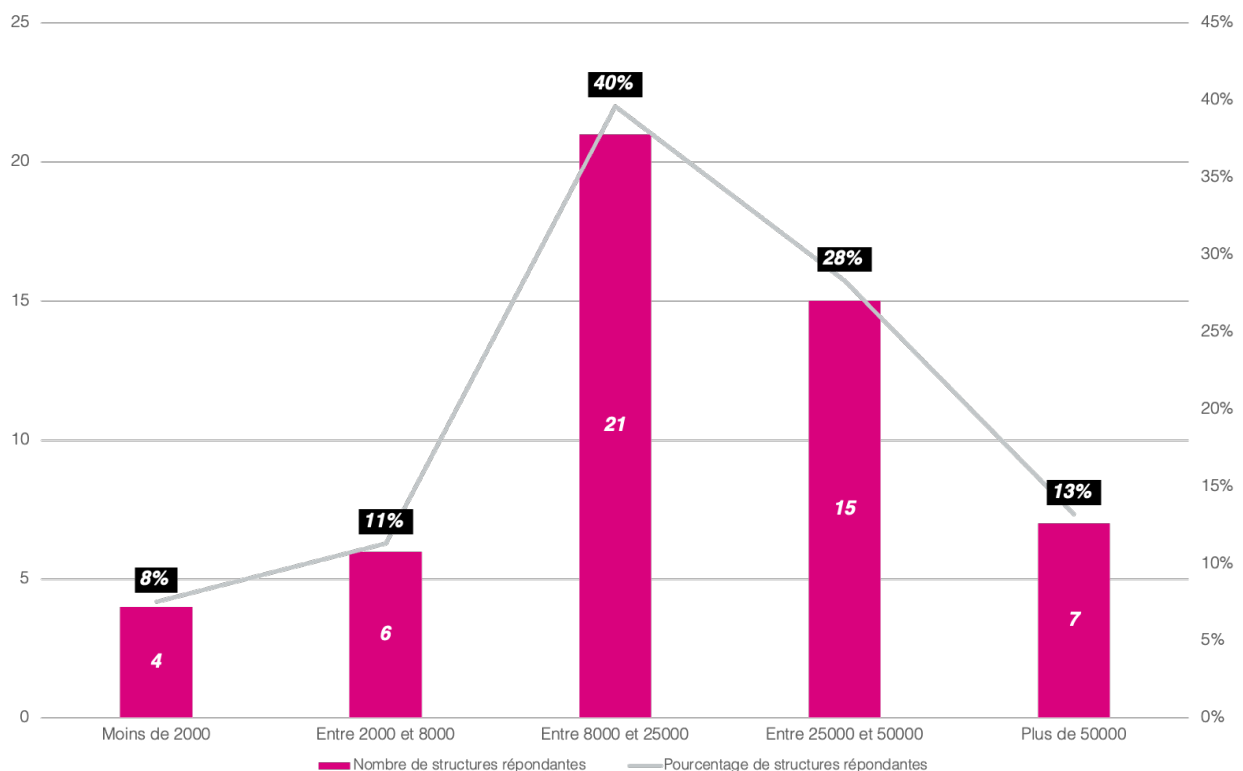
L'enquête, prioritairement destinée aux directeurs des structures documentaires, a été diffusée sur la liste adbu-forum. La moitié environ des répondants sont directeurs ou directeurs-adjoints. Les autres réponses émanent de membres des équipes de direction.

¹ Les expressions « bibliothèque(s) de l'ESR » ou « structure(s) documentaire(s) » désigneront indifféremment tout type de service dans un établissement de l'ESR : service commun de la documentation, direction de la documentation, learning-center etc.

53 structures documentaires ont répondu à l'enquête. La population des répondants se distribue de la manière suivante :

- ▶ 4 structures appartiennent à des établissements de moins de 2000 étudiants, soit 8% des répondants
- ▶ 6 structures appartiennent à des établissements comptant entre 2000 et 8000 étudiants, soit 11% des répondants
- ▶ 21 structures appartiennent à des établissements comptant entre 8000 et 25 000 étudiants, soit 40% des répondants
- ▶ 15 structures appartiennent à des établissements comptant entre 25 000 et 50 000 étudiants, soit 28% des répondants
- ▶ 7 structures appartiennent à des établissements comptant plus de 50 000 étudiants, soit 13% des répondants

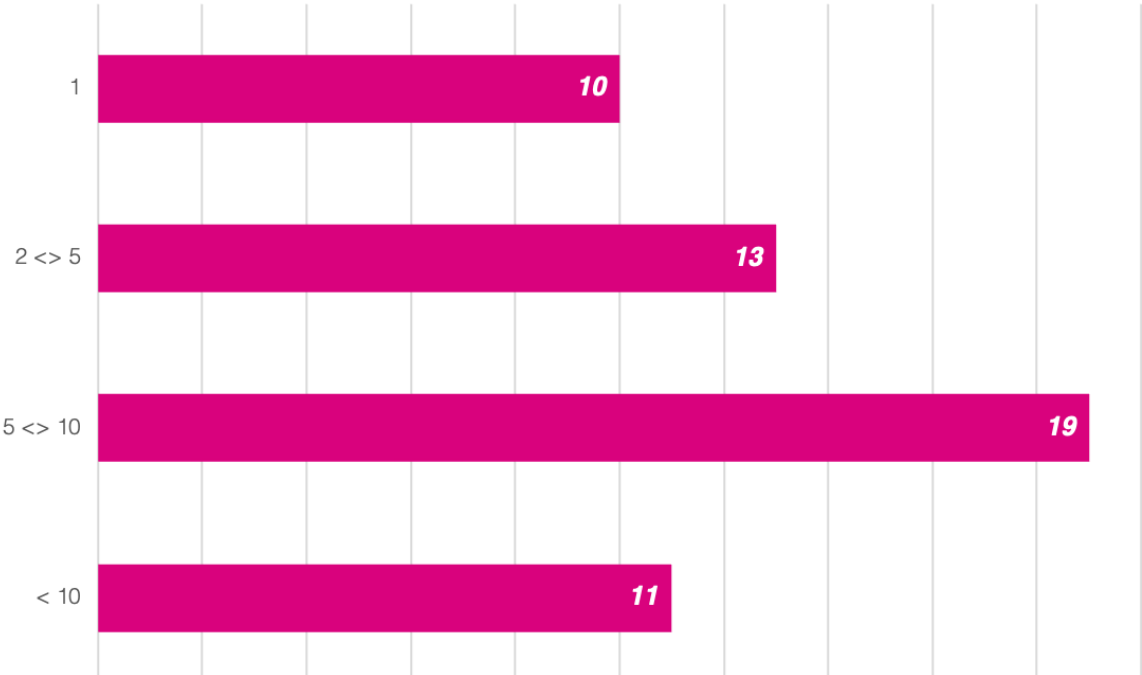
Répartition des répondants en fonction du nombre d'étudiants inscrits dans leur établissement :



Une majorité de répondants correspond à des réseaux de plusieurs bibliothèques :

- ▶ 10 structures ont 1 bibliothèque, soit 19% des répondants
- ▶ 13 structures ont entre 2 et 5 bibliothèques, soit 25% des répondants
- ▶ 19 structures ont entre 5 et 10 bibliothèques, soit 36% des répondants
- ▶ 11 structures ont plus de 10 bibliothèques, soit 21% des répondants

Répartition des répondants en fonction du nombre de bibliothèques dans leur structure :



2

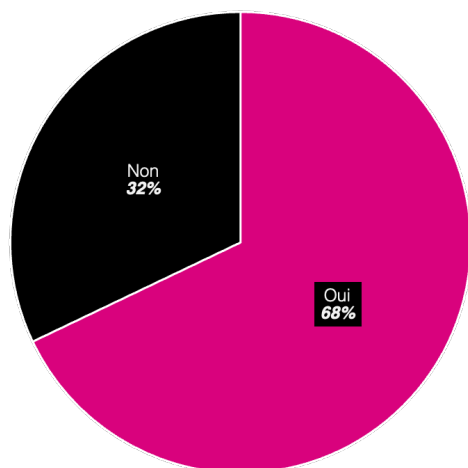
Politique et stratégie

Politique et stratégie

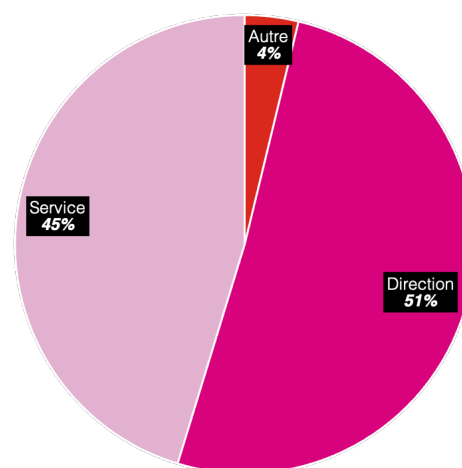
Des organisations disparates

De manière majoritaire (68% des réponses soit 36 répondants), le responsable de la formation des usagers fait partie de l'équipe de direction de la structure documentaire. Il est hiérarchiquement rattaché à la direction dans un peu plus de la moitié des cas (51% soit 27 répondants). La formation des usagers apparaît comme une fonction à part entière de la bibliothèque, au même titre que l'accueil du public, la gestion des collections ou l'appui à la Recherche.

Le responsable pédagogique fait partie de l'équipe de direction



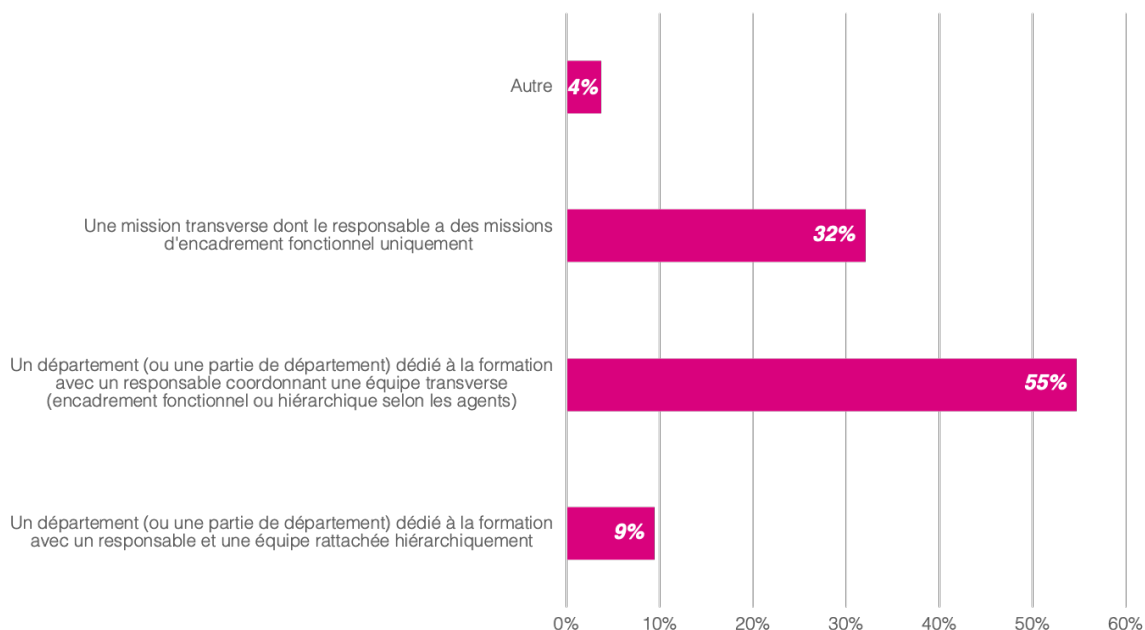
Rattachement hiérarchique du responsable formation :



64% des services documentaires (soit 34) ont organisé un département ou service de formation des usagers, avec des équipes rattachées hiérarchiquement. Le département dédié, qui a des missions d'organisation des formations ainsi que de production de contenus, s'appuie sur une équipe plus large de bibliothécaires formateurs auprès desquels le responsable de la formation a une mission de coordination ou d'encadrement fonctionnel. Son rôle de management excède ainsi le périmètre de l'équipe souvent réduite rattachée hiérarchiquement : formation de formateurs, négociation des moyens humains avec les supérieurs hiérarchiques, accompagnement des formateurs.

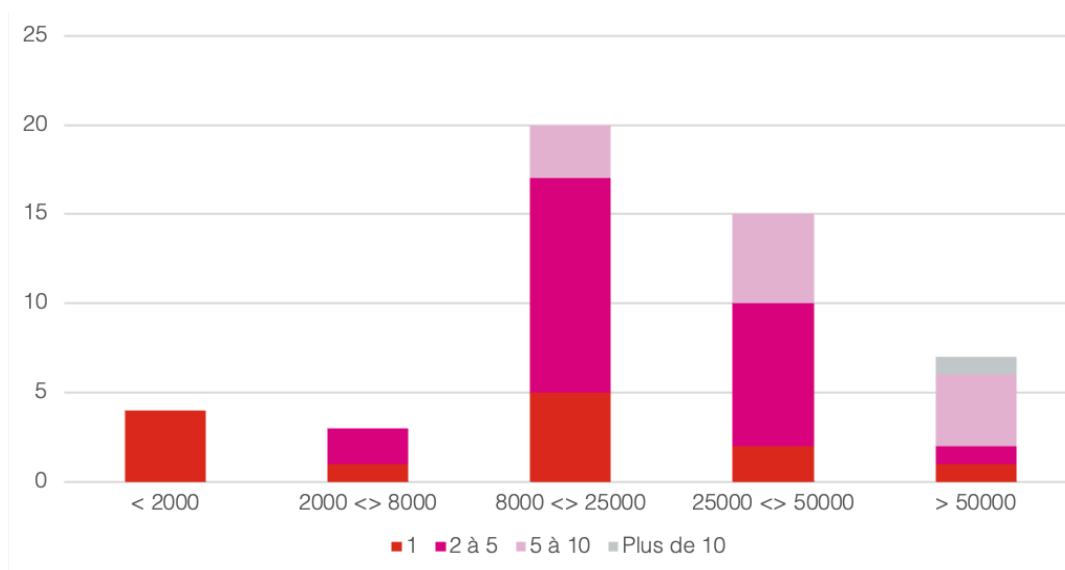
L'organisation d'une mission transverse de formation des usagers, au rôle limité à l'encadrement fonctionnel, est significativement représentée dans les réponses (32% soit 17 répondants) mais reste minoritaire. Le positionnement du responsable de mission formation (sans équipe) peut induire plus de difficultés pour démarcher les partenaires internes, en particulier les composantes, ou intervenir directement sur les contenus de formation. À noter que les plus petites structures peuvent ne pas dégager de poste sur la formation des usagers ou au contraire faire le choix d'y dédier un poste, sans participation du reste de l'équipe à cette activité.

Dans la structure documentaire, la formation des usagers relève de :



Le département de Formation des usagers – avec une équipe dédiée c’est-à-dire avec un rattachement hiérarchique d’un ou plusieurs agents au responsable du département – est la modalité d’organisation majoritaire, mais elle est vraiment dominante dans les plus gros établissements. Ce choix d’organisation semble en partie lié à la taille de l’établissement, puisque les établissements comptant 8000 étudiants et plus disposent plus souvent d’un département (30 répondants) que d’une mission transverse (12 répondants), ce qui n’est pas le cas dans les établissements de moins de 8000 étudiants.

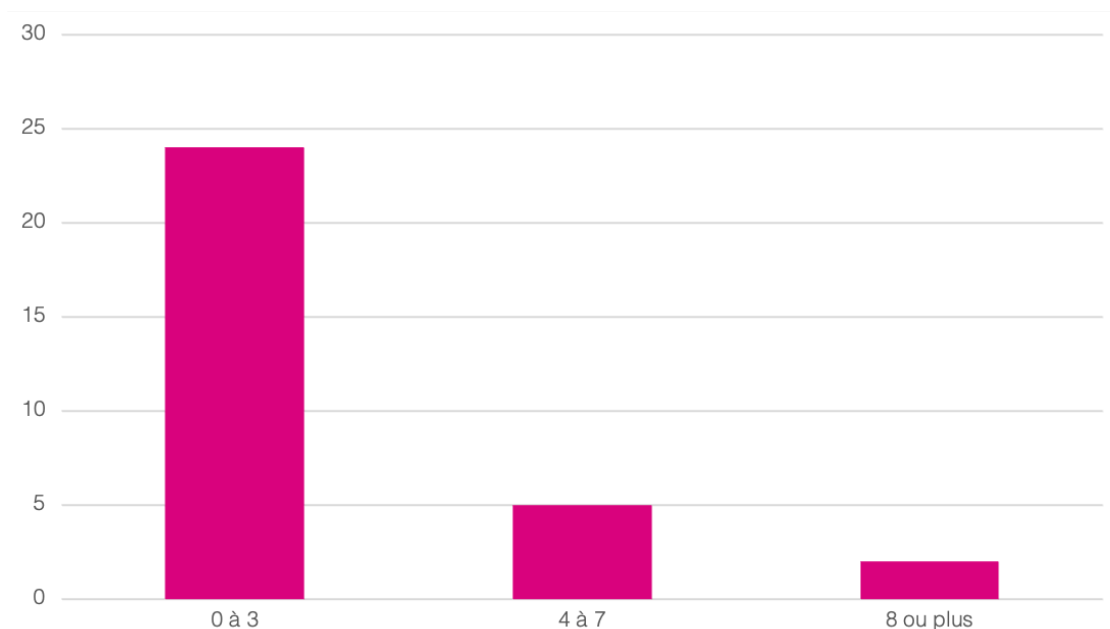
Rapport entre le nombre d’étudiants inscrits dans l’établissement et l’organigramme :



Dans les établissements qui ont un département dédié à la formation, le nombre d’agents rattachés hiérarchiquement est généralement assez modeste : entre 0 et 3 agents (24 établissements). Les départements qui comptent entre 4 et 7 agents (5 établissements) ou plus de 8 agents (2 éta-

blissements) sont peu nombreux. On peut penser que ces équipes réduites n'ont pas pour mission d'assurer directement la majorité des formations mais que les séances sont aussi dispensées par des bibliothécaires qui assument d'autres missions.

Nombre d'agents rattachés hiérarchiquement au département dédié à la formation, dans les établissements disposant de ce type d'organisation :

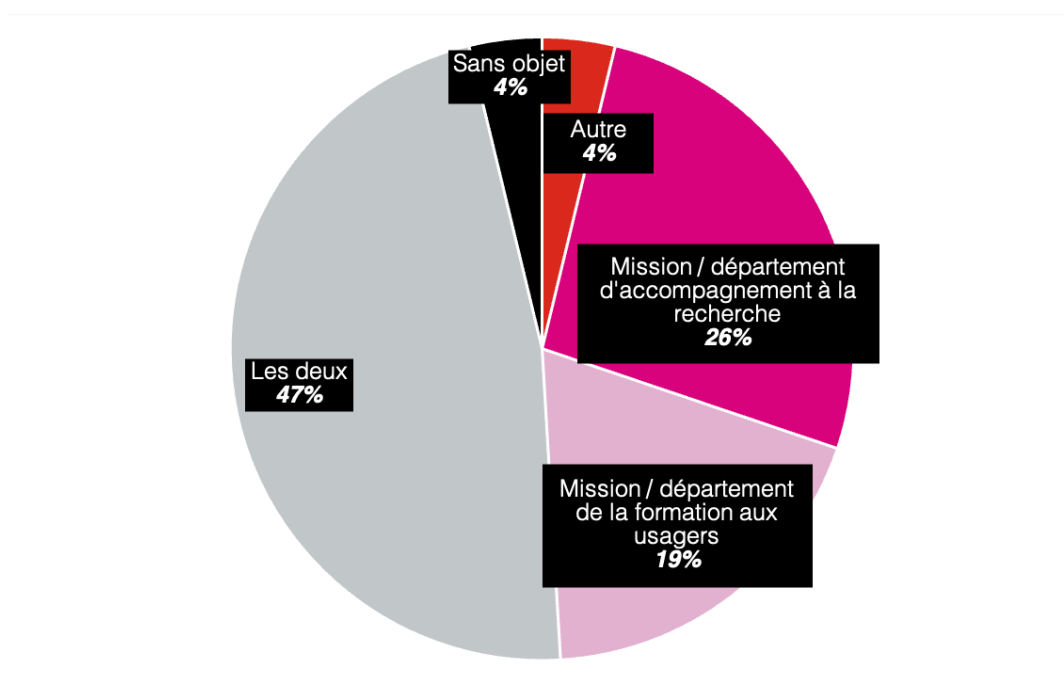


Périmètre de la formation des usagers

66% des équipes en charge de la formation des usagers interviennent auprès des doctorants.

Seuls 19% des répondants (10 établissements) indiquent que la formation des doctorants relève uniquement de leur périmètre : 47% des répondants (25 établissements) ont des organisations réparties entre le département ou la mission formation des usagers et le département d'appui à la recherche, 26% (14 établissements) font dépendre la formation des doctorants de ce dernier département uniquement.

Prise en charge de la formation des doctorants dans la structure :

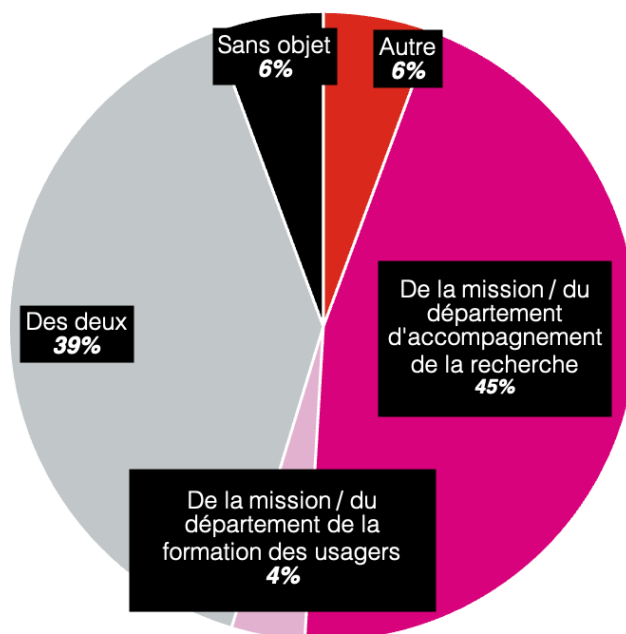


*Les deux = la prise en charge de la formation des doctorants est partagée entre les missions / départements d'accompagnement à la recherche et de formation des usagers

La formulation des questions comme des réponses atteste encore de l'assimilation implicite de la formation des « usagers » à la formation des étudiants de premier et deuxième cycle, distincts des publics de chercheurs pris en tout ou partie par d'autres équipes. Les catégories d'emploi intervenant auprès de ces différents publics ne sont pas les mêmes (voir infra).

S'agissant des enseignants-chercheurs, les proportions sont plus nettes encore : 4% des départements/missions formation des usagers interviennent seuls, 40% ont une responsabilité partagée avec le département d'accompagnement de la recherche et 45% laissent le domaine d'intervention à ce dernier. À noter, quelques établissements citent le rôle de partenaires internes dans ces formations (DRH, URFIST). Le contenu des formations des enseignants et enseignants-chercheurs n'était pas en jeu dans l'enquête. Néanmoins, on peut citer l'exemple de Toulouse Capitole qui aborde la formation des enseignants-chercheurs comme un partenariat et qui les accompagne à l'intégration des compétences informationnelles dans leur cours, déplaçant le paradigme classique de la formation des usagers en direct par la bibliothèque.

Prise en charge de la formation des enseignants-chercheurs dans la structure :

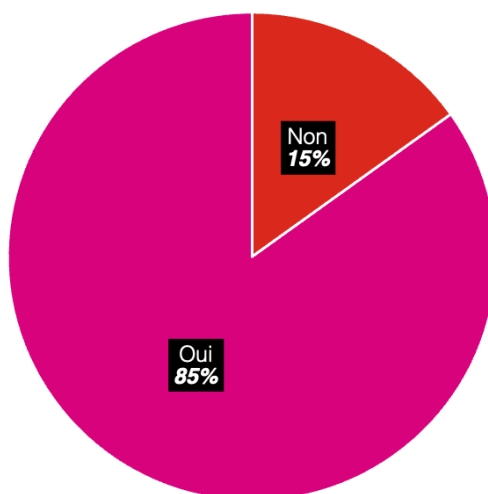


*Les deux = la prise en charge de la formation des enseignants-chercheurs est partagée entre les missions / départements d'accompagnement à la recherche et de formation des usagers

Une activité structurée

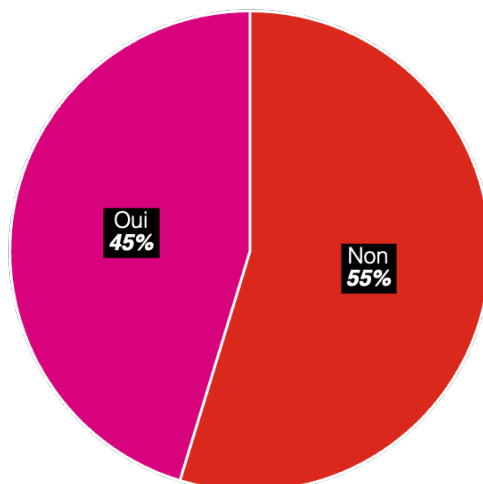
Indice de structuration de l'activité, 85% des structures documentaires (45 répondants) rédigent un bilan annuel des activités de formation. Ceci souligne la forte structuration de la mission au niveau des bibliothèques de l'ESR, avec la mise en place d'indicateurs de pilotage.

Un bilan annuel des activités de formation est rédigé au sein de la structure :



45% des structures documentaires (24 répondants) présentent le bilan des activités de formation devant une instance de l'établissement. La participation du responsable de la formation à une instance de l'université n'entraîne pas systématiquement la présentation du bilan devant l'instance, même si cela en augmente la probabilité.

Le bilan des activités de formation est présenté devant une instance de l'établissement :



3

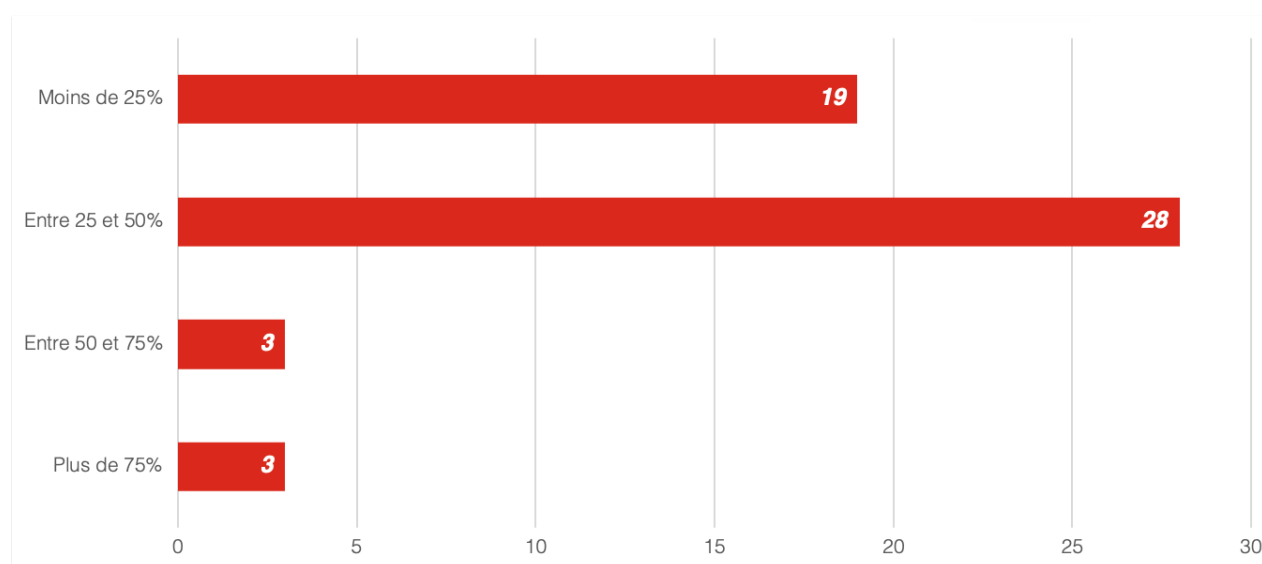
Moyens

Moyens

Ressources humaines : un grand nombre de bibliothécaires formateurs, une activité très répartie dans les équipes

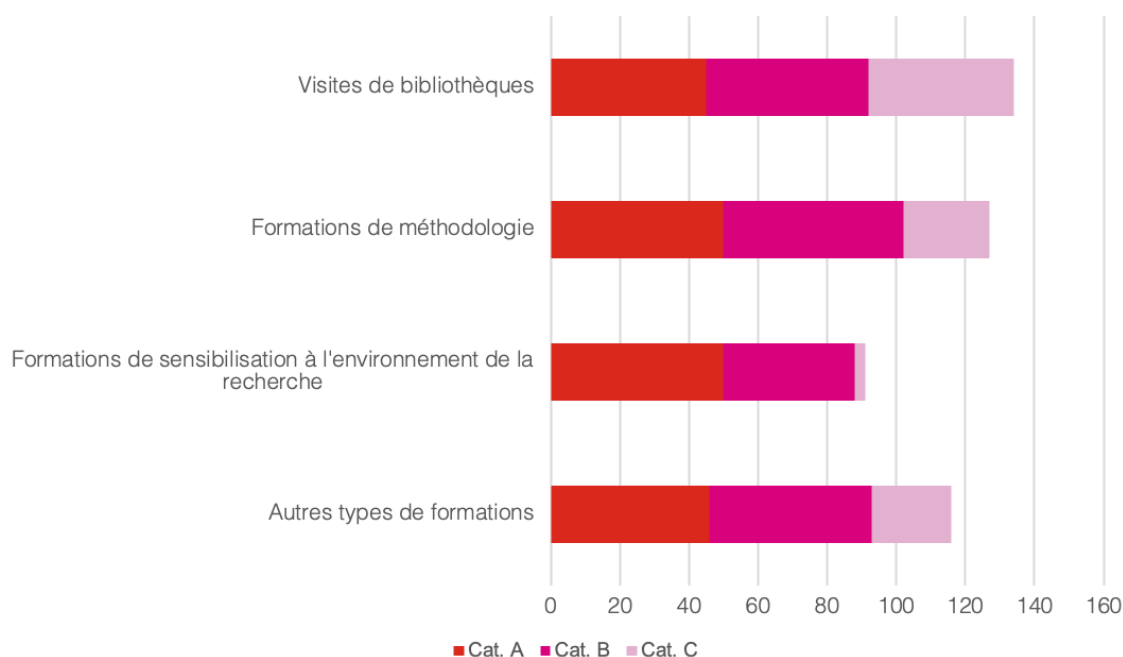
Dans plus de 50% des structures documentaires (28 répondants), ce sont entre 25% et 50% des agents qui participent à la formation. Dans le dernier décile, plus de 50% des agents s'impliquent dans la formation. La formation des usagers apparaît ainsi comme une mission de base des agents de bibliothèque présente sur la fiche de poste d'une part importante des équipes – avec des nuances par catégories de personnel (voir infra). Cette organisation est représentative d'un rééquilibrage des fonctions des bibliothécaires (au sens générique du terme) en faveur des services aux publics. Elle peut aussi répondre à des nécessités pratiques dans des réseaux de plusieurs bibliothèques éclatées géographiquement, afin de desservir les publics de proximité.

Proportion de l'équipe de la structure documentaire participant aux activités de formation des usagers



Dans une majorité de bibliothèques, toutes les catégories d'emploi participent à la formation des usagers. Cependant, de fortes différences apparaissent selon la typologie des formations. Les agents de catégorie B sont sollicités pour les visites de bibliothèque (85% des répondants) et la méthodologie de recherche documentaire (98% des répondants). La proportion d'établissements où les agents de catégorie A participent à ces deux types de formation est équivalente (respectivement 85% et 94%).

Répartition des types de formations en fonction de la catégorie des agents :



L'écart entre les deux catégories se creuse pour les formations de sensibilisation à l'environnement de la recherche, qui sont assurées par les catégories A dans 94% des établissements (50 répondants) alors que 72% des établissements seulement (38 répondants) impliquent des catégories B. Les écarts sont plus nets encore concernant les catégories C :

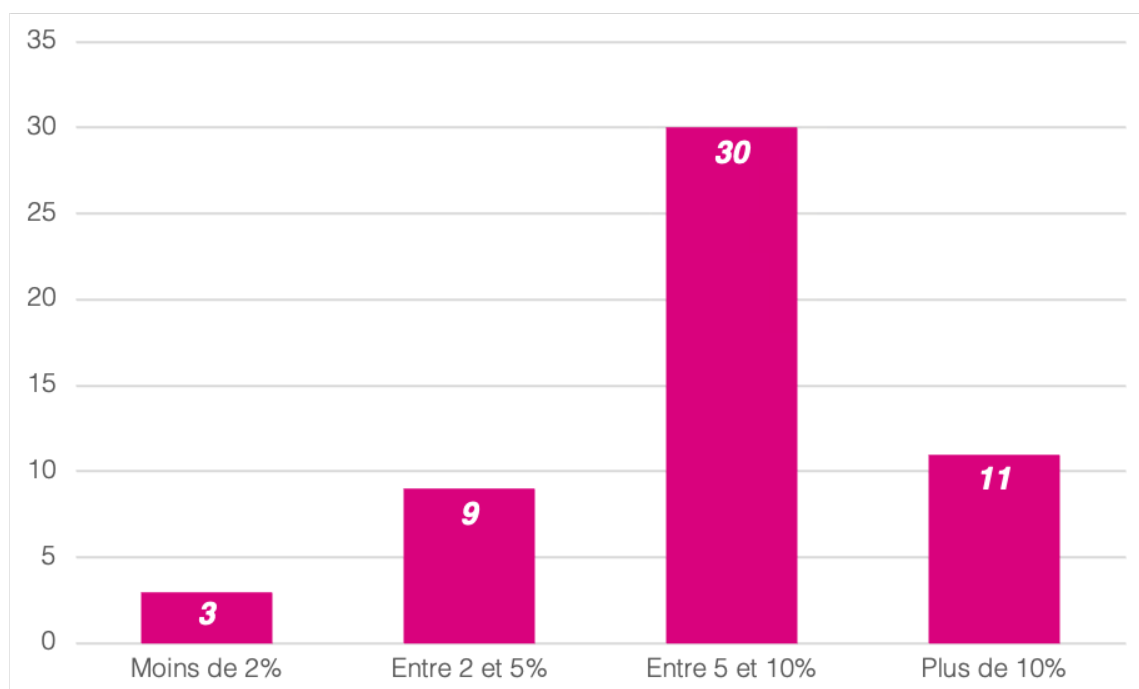
- ▶ Dans 79% des services documentaires (42 répondants), des agents de catégorie C sont chargés de faire des visites de bibliothèque
- ▶ Dans 47% des services documentaires (25 répondants), des agents de catégorie C donnent des formations de méthodologie de recherche documentaire
- ▶ Dans 6% des services documentaires (3 répondants), des agents de catégorie C contribuent à la sensibilisation à l'environnement de la recherche

Plusieurs hypothèses peuvent être formulées, qui ne pourraient être vérifiées que par des entretiens approfondis. La répartition des catégories intervenant sur les formations pour les chercheurs peut être liée à des modalités d'organisation précédemment évoquées : les formations des doctorants et des enseignants-chercheurs sont assurées par des départements d'appui à la recherche dans lesquels les catégories C sont moins représentés, les formateurs qui mettent en œuvre les formations des étudiants dans les bibliothèques selon des organisations plus horizontales ne sont pas sollicités. De manière plus générale, alors que les référentiels métiers de bibliothécaire assistant spécialisé et de bibliothécaire intègrent la formation documentaire comme une mission de base, ce n'est pas le cas pour le corps des magasiniers. La formation documentaire reste une mission facultative. Dans un contexte de volontariat, certains collègues qui témoignent ne pas se sentir aussi légitimes auprès de certains publics (doctorants, enseignants) peuvent choisir de rester en retrait. Des problématiques de formation continue et d'acculturation aux problématiques de recherche peuvent être en jeu. Enfin, pour éclairer les données, des éléments complémentaires indiquant la proportion d'agents impliqués par catégorie dans chaque type de formation seraient utiles.

Les moyennes en ETP sont très inférieures au nombre d'agents participant aux activités de formation des usagers :

- ▶ 23% des structures documentaires (12 répondants) déclarent consacrer moins de 5% des ETP à la formation
- ▶ 57% des structures documentaires (30 répondants) consacrent entre 5% et 10% de leurs ETP à la formation
- ▶ 21% des structures documentaires (11 répondants) consacrent plus de 10% de leurs ETP à la formation

Part des ETP consacrés à la formation dans le total des ETP de la structure :

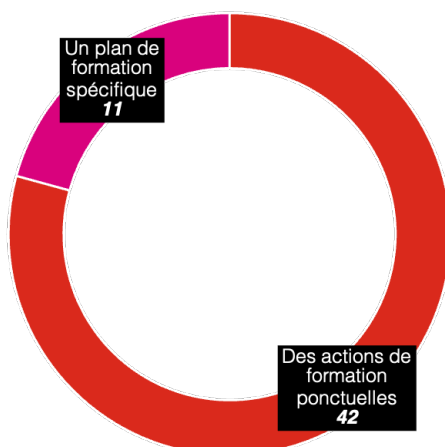


La quotité moyenne de temps de travail consacrée à la formation parmi les agents formateurs est de 23% d'un ETP. Dans le dernier quartile, la quotité s'élève légèrement, à 30% d'un ETP en formation.

En rapprochant les éléments de l'enquête des données ESGBU 2022, on déduit un volume annuel d'heures de formation par agent assez faible : 27 heures (moyenne calculée sur 50 structures documentaires ayant répondu à l'ESGBU 2022).

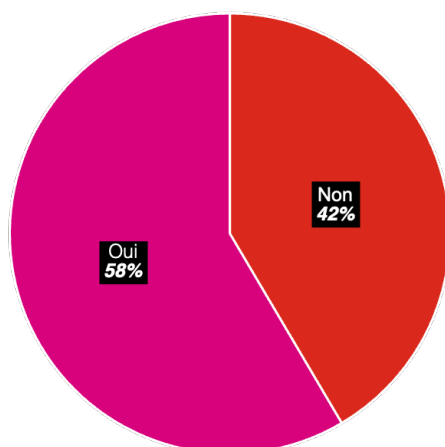
Ces organisations nécessitent une attention à l'accompagnement à mettre en place pour développer les compétences des formateurs et garantir la qualité des formations. **Ainsi, 100% des services documentaires forment régulièrement leurs bibliothécaires formateurs.** 21% (11 répondants) indiquent avoir mis en place un plan de formation spécifique : il s'agit de structures documentaires comptant 30 formateurs et plus. 79% (42 répondants) favorisent des actions ponctuelles de formation continue, dans le domaine de la pédagogie et de la formation des usagers.

Stratégie de formation interne des formateurs :



Au cours des 5 dernières années, 58% des services documentaires (31 répondants) ont créé ou redéployé des postes sur des missions de formation des usagers pour au moins 50% du temps de travail. On peut le mettre en lien avec une place croissante de la formation dans les activités des bibliothèques universitaires, avec peut être des effets de rattrapage dans les équipes qui n’avaient pas, ou pas suffisamment, de postes dédiés à la formation. Cela peut aussi être l’indice d’une identification de compétences spécifiques à mettre en œuvre dans le cadre de la formation, justifiant une spécialisation de quelques agents sur ces fonctions.

Au cours des 5 dernières années, au moins un poste a été créé ou redéployé sur des missions de formation des usagers (au moins 50% du temps de travail) au sein de la structure :

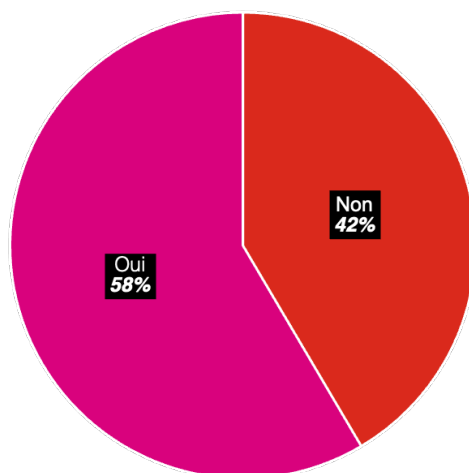


En complément des personnels contractuels et titulaires, des contractuels étudiants participent à la formation dans 42% (22 répondants) des services documentaires. Plus d’un tiers des bibliothèques (38%) y recourent pour les visites et 32% pour des formations à la recherche documentaire, contre seulement 4% qui font intervenir des étudiants sur l’environnement de la recherche. Il est difficile de déterminer si le recours aux contractuels étudiants vise à compenser des réductions d’effectifs de titulaires, ou si les étudiants sont sollicités pour des compétences spécifiques – formations en langues étrangères par exemple. Il n’y a pas de corrélation nette entre le nombre de formateurs bibliothécaires et l’emploi de contractuels étudiants.

Des budgets de fonctionnement limités, des projets d'investissement notables

26% des services documentaires (14 répondants) flèchent des dépenses vers la formation. Le questionnaire ne distinguait pas, à ce niveau, budgets de fonctionnement et d'investissement : les postes de dépenses (vacations, mobiliers et équipements, prestations etc.) ne sont pas précisés. Mais sur les 14 services qui effectuent des dépenses pour la formation, 12 indiquent qu'ils ont réalisé des investissements ces 5 dernières années. Plusieurs établissements apportent des précisions en commentaire et permettent de dégager les tendances suivantes. Jusqu'à 1200€ de dépenses, les établissements réalisent de l'achat de matériel ; on peut penser qu'il s'agit de crédits de fonctionnement. À hauteur de 5000€ à 6000€ environ, les bibliothèques acquièrent du matériel informatique, vidéo ou audio. Au-delà, on retrouve des projets d'envergure relevant de travaux et aménagements, ou de conception de contenus (MOOC, jeux) qui peuvent impliquer des dépenses de personnel ou de la prestation externe. Ces projets peuvent être financés sur crédits PIA/IDEX.

Le service documentaire a des dépenses fléchées pour la formation :

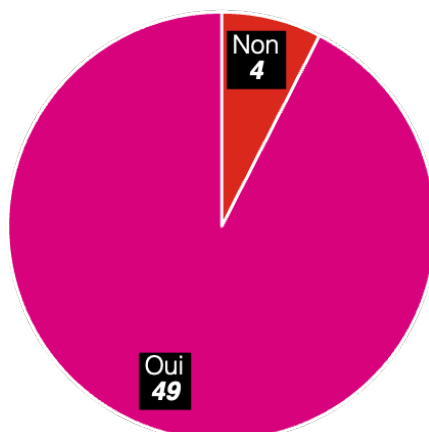


Il faut comprendre dans les retours des établissements que l'absence de crédits fléchés ne signifie pas l'absence totale de dépenses : le matériel utilisé par les formateurs va pouvoir générer des dépenses imputées sur des lignes de fournitures, informatique documentaire etc. Les réponses montrent simplement que les départements de formation ne gèrent pas de ligne de crédits.

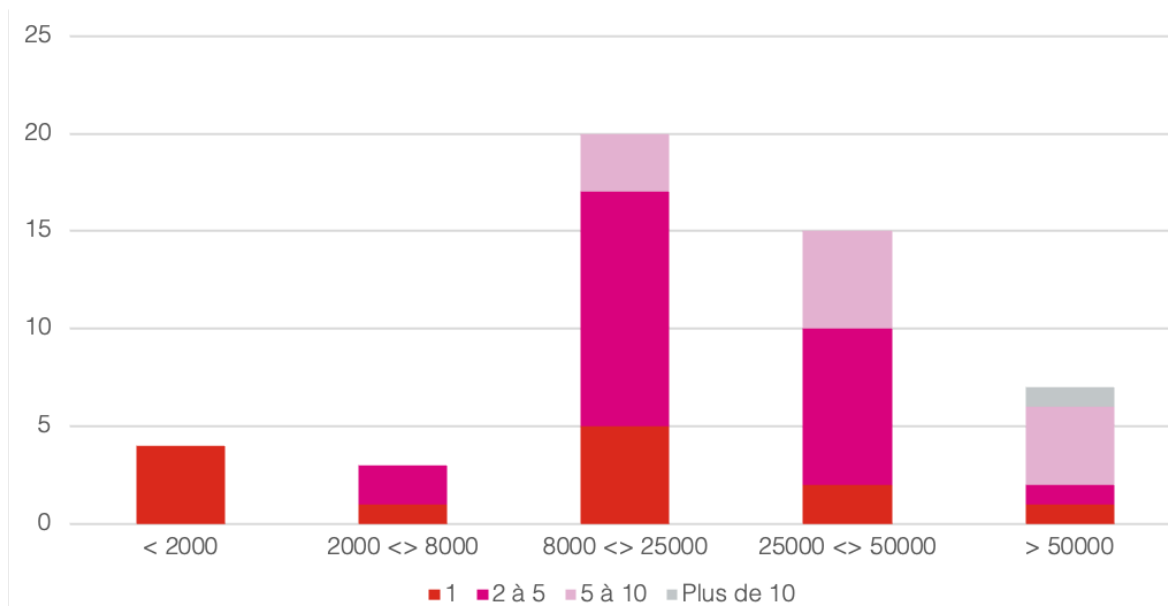
Moyens logistiques : des salles et des matériels dédiés dans presque toutes les BU

92% des services documentaires (49 répondants) disposent d'une salle (ou plusieurs salles) de formation des usagers, contre 8% (4 répondants) qui n'en ont pas, essentiellement dans le groupe des établissements de 2000 à 8000 étudiants. En lien avec la taille des équipements ou des réseaux, environ la moitié des structures ont entre 2 et 5 salles, environ un quart en ont de 5 à 10. Dans tous les cas, les salles disposent d'équipements spécifiques (dont la liste n'est pas précisée par le questionnaire).

Le service documentaire dispose d'au moins une salle de formation des usagers :



Rapport entre le nombre de salles de formation des usagers dans la structure et le nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement :



4

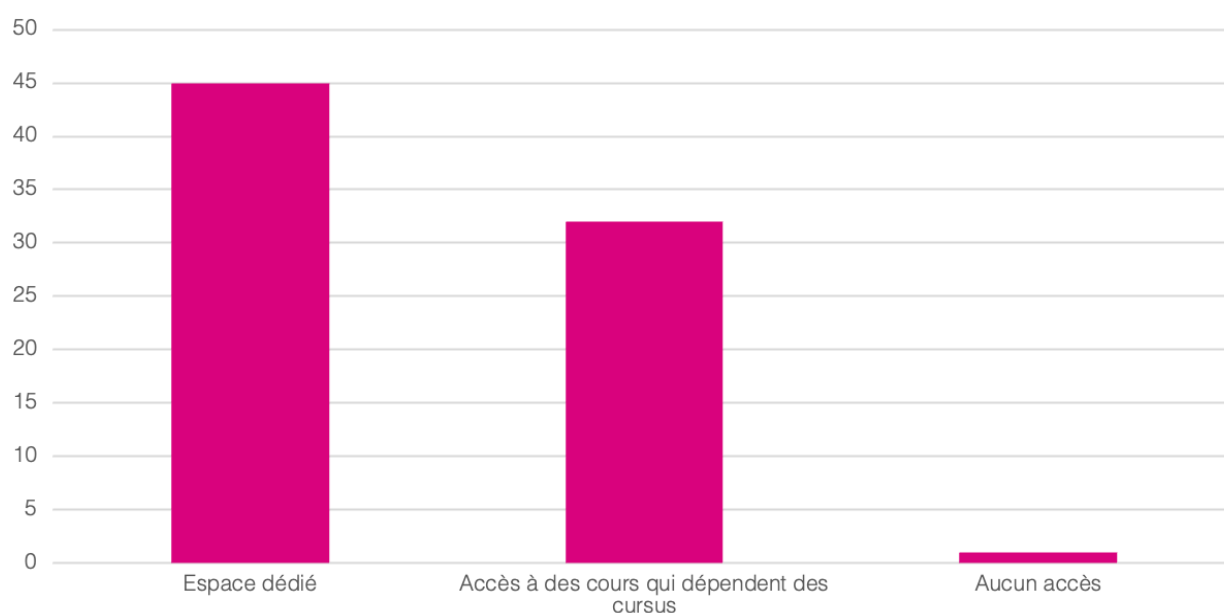
Reconnaissance politique et institutionnelle

Reconnaissance politique et institutionnelle

Présence sur la plateforme pédagogique

85% des services documentaires (45 répondants) disposent d'un espace dédié sur la plateforme pédagogique de l'établissement, 60% (32 répondants) ont accès à des cours qui dépendent de cursus d'enseignants. Seul un établissement ne dispose d'aucun accès. L'utilisation large des plateformes pédagogiques ne doit pas uniquement être envisagée comme un enjeu de moyens (accès à un outil spécifique de diffusion des supports de formation) ou d'option de canal de diffusion des contenus. L'accès à des cursus peut être lié à la question des maquettes en ce qu'il implique l'administration de cours inscrits dans les enseignements. La possibilité d'administrer un cursus spécifique peut de même traduire l'existence d'une UE de compétences informationnelles ou au minimum une forme de reconnaissance par l'université du rôle des bibliothèques dans la formation des étudiants.

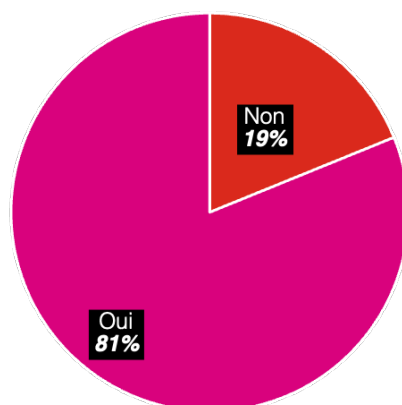
Accès des services documentaires à la plateforme pédagogique de l'établissement :



Inscription dans les maquettes de scolarité

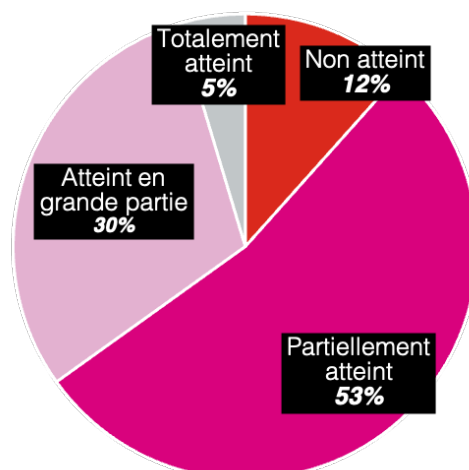
81% des services documentaires (43 répondants) estiment que l'inscription des formations dans les maquettes pédagogiques est un objectif stratégique de la structure documentaire (contre 19% soit 10 répondants pour qui ce n'est pas ou plus le cas). Cet objectif très partagé d'inscription dans les maquettes n'a pas fait l'objet d'un commentaire obligatoire. La motivation des établissements n'est pas systématiquement expliquée : on peut trouver des enjeux de reconnaissance de la BU, de portage politique du développement des compétences informationnelles de l'étudiant, d'organisation. Les implications de ce choix stratégique peuvent être lourdes.

L'inscription des formations dans les maquettes pédagogiques est un objectif stratégique de la structure documentaire :



72% des répondants (38 établissements) considèrent cet objectif atteint en tout ou partie :

L'objectif d'inscription des formations dans les maquettes est considéré comme :



Ces chiffres assez élevés gagneraient à être précisés par une définition de l'inscription dans les maquettes : les bibliothèques évoquent-elles toutes des formations donnant lieu à la validation d'ECTS ? s'agit-il d'interventions ponctuelles dans une UE, publiées dans les livrets de maquettes ? Les évolutions du chapitre sur la formation des usagers de l'enquête ESGBU 2023 pourront apporter des compléments sur ces questions, au regard de l'évaluation des étudiants formés notamment.

Collaborations et partenariats au sein de l'établissement

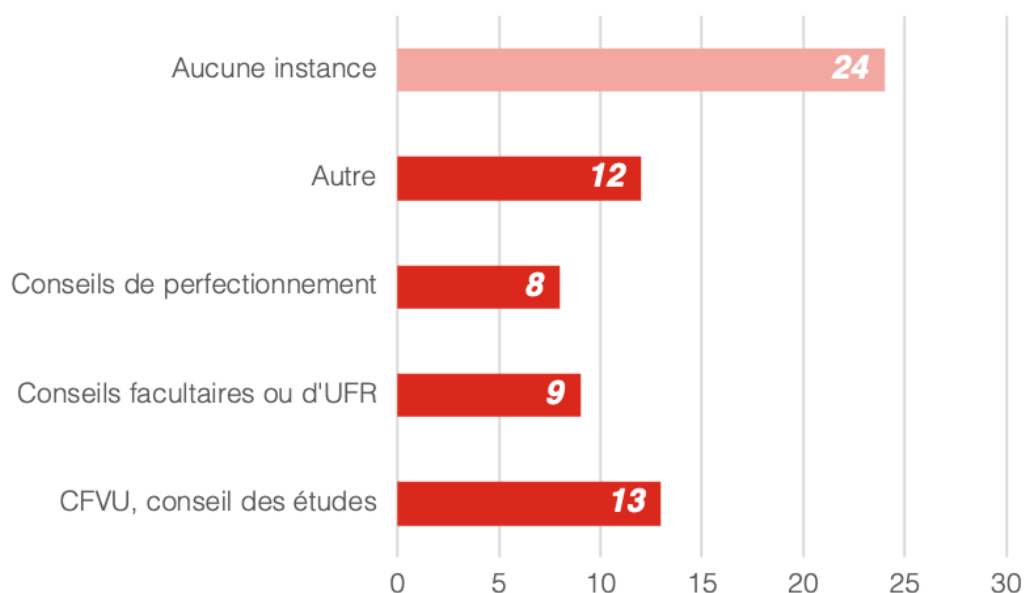
Pour 55% des services documentaires (29 répondants), un responsable de formation participe à au moins une instance de l'université :

- ▶ Un bibliothécaire formateur participe au Conseil de la formation et de la vie universitaire ou Conseil des études dans 25 % des établissements (13 répondants)
- ▶ Un bibliothécaire formateur participe à un ou plusieurs Conseils facultaires ou d'UFR dans

17 % des établissements (9 répondants)

- ▶ Un bibliothécaire formateur participe au Conseil de perfectionnement dans 15 % des établissements (8 répondants)
- ▶ Un bibliothécaire formateur participe à une autre instance que celles précitées dans 23% des établissements (12 répondants) : parmi les exemples le Conseil documentaire, le CAC, la CR, le conseil d'évaluation des formations, la commission d'enseignement, la commission pédagogique de DU
- ▶ Dans 45% des services documentaires (24 répondants) aucun membre de l'équipe de formation ne participe aux instances universitaires

Participation d'un membre de l'équipe formation aux instances de l'établissement :



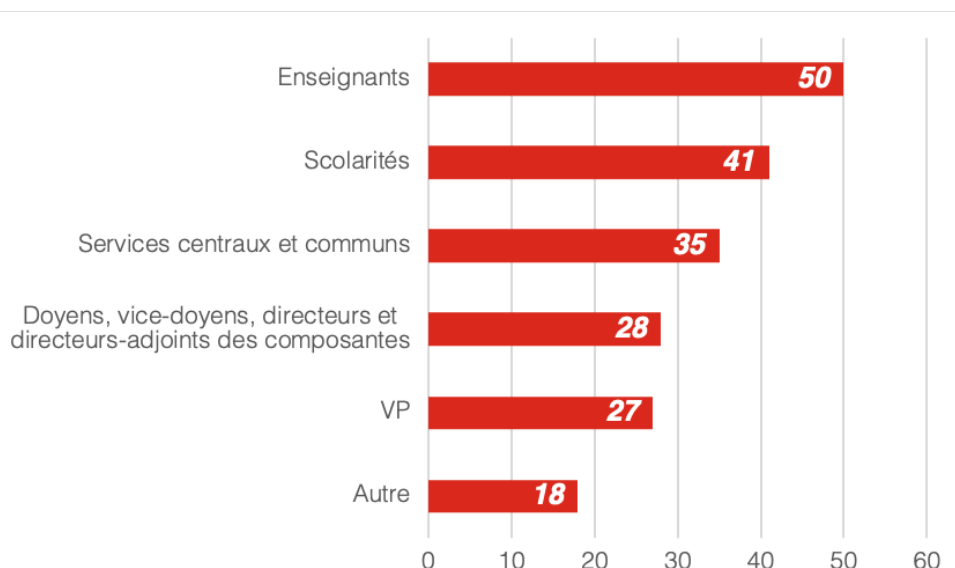
Il faut cerner les limites de ces résultats. La question portait sur la participation d'un « membre de l'équipe de formation » aux instances. Or, le sujet de la formation peut être abordé dans les instances par un autre représentant du service documentaire (directeur.rice en particulier). La participation d'un membre de l'équipe de formation ne constitue qu'un indice de la reconnaissance des bibliothèques comme un organe de la formation des étudiants aux côtés des composantes et services pédagogiques et un indicateur des modalités de portage politique du sujet – au même titre que l'évocation du bilan d'activités. On peut aussi noter, de façon peut-être plus surprenante, que dans les établissements où un membre de l'équipe de formation participe à une instance de gouvernance, celui-ci n'est pas toujours membre de l'équipe de direction de la structure documentaire.

Toutes les bibliothèques s'efforcent de développer des partenariats internes dans le cadre des activités de formation. Si le travail avec les enseignants et les scolarités est une évidence, les relations avec les décideurs semblent moins établies.

- ▶ 94% des structures documentaires (50 répondants) travaillent avec les enseignants
- ▶ 77% des structures documentaires (41 répondants) travaillent avec les scolarités

- ▶ 66% des structures documentaires (35 répondants) travaillent avec d'autres services communs et centraux
- ▶ 53% des structures documentaires (28 répondants) travaillent avec des doyens, vice-doyens, directeurs ou directeurs-adjoints des composantes
- ▶ 51% des structures documentaires (27 répondants) travaillent avec un ou des VP. On rencontre une grande diversité de situations : derrière une courte majorité de réponses évoquant les VP Formation et Vie étudiante, des collaborations apparaissent avec les VP Vie de campus, VP Recherche, VP Relations internationales, VP Documentation ou encore VP Numérique
- ▶ 34% des structures documentaires (18 répondants) citent d'autres partenaires internes

Nombre de structures documentaires travaillant avec d'autres acteurs de l'université dans le cadre des activités de formation :



Parmi les services centraux et communs partenaires, apparaissent surtout les services de TICE et d'appui à la pédagogie (23 réponses), beaucoup plus marginalement les SUIO (4 réponses). On retrouve également les DSI (4 réponses), les directions de la recherche et les écoles doctorales. À noter que les DRH sont citées dans 2 réponses au titre de la formation continue des enseignants-chercheurs. Outre ces partenariats internes, quelques commentaires font apparaître un éventail plus large de collaborations : lycées, URFIST, CRFCB, COMUE, autres universités sur le territoire.

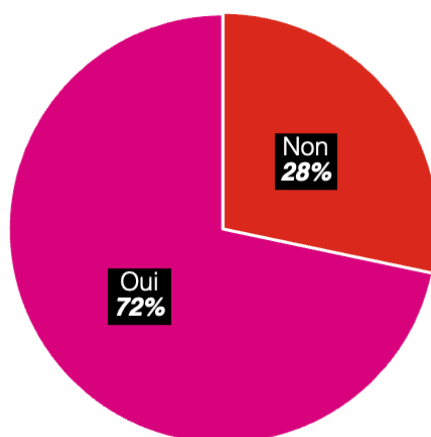
Les partenariats semblent très hétérogènes, allant de l'échange d'informations à la co-construction de projets d'envergure, d'un dialogue relativement informel à une représentation ponctuelle ou permanente dans les instances. Les enseignants sont les interlocuteurs privilégiés sur les actions de formation, que ce soit pour l'élaboration des contenus de formation, la co-construction de la séance ou l'information sur l'offre de formations des BU. Les scolarités interviennent plutôt à un niveau logistique pour le calendrier, les réservations de salles, mais certaines réponses rappellent également leur rôle dans l'attribution des notes pour les formations évaluées dans les maquettes.

Certains commentaires mentionnent la difficulté de nouer ces partenariats, que les bibliothèques ne soient pas reconnues comme actrices de la formation des étudiants, que des logiques de concur-

rence émergent, ou faute de relations entre les services.

72% des structures documentaires (38 réponses) estiment être impliquées dans l'innovation pédagogique par leur établissement. Les modalités sont diverses. La BU Learning Centre peut être un acteur pédagogique reconnu à part entière et incarné sur le campus. Les bibliothèques peuvent être lauréates d'appels à projets pédagogiques (Rennes 2) ou parties prenantes de projets de l'université (Paris 8, Rennes 1, Aix-Marseille, Nîmes). D'autres bénéficient de la présence d'un référent pédagogique, ou accueillent une cellule d'appui à la pédagogie dans la BU (Université polytechnique des Hauts-de-France).

Les structures documentaires estiment être impliquées dans l'innovation pédagogique par leur établissement :



Plusieurs bibliothèques soulignent l'attention portée à l'innovation pédagogique dans leurs propres projets de formation des usagers et dans la montée en compétences des bibliothécaires formateurs. Le projet IDEX du SCD de Strasbourg, en partenariat avec les bibliothèques de l'enseignement supérieur alsaciennes, en est un exemple.

Ressources pédagogiques

Le département ou la mission formation de la structure documentaire n'est que rarement chargé de gérer les ressources pédagogiques numériques produites par l'établissement. 4 répondants indiquent avoir cette mission contre 49 établissements (92%) dans lesquels l'activité est hors du champ des bibliothèques. Trois structures documentaires expliquent être en cours de réflexion sur le sujet alors qu'un seul répondant indique qu'un autre service est chargé du sujet pour l'université. En définitive, il s'agit d'un sujet dont les bibliothèques – et probablement les universités elles-mêmes – commencent à peine de se saisir, en particulier autour des questions de la formation à distance et des problématiques de ressources éducatives libres. Ces questionnements ne sont pas identifiés comme des priorités dans les réponses.

Partenariats externes : l'importance des réseaux professionnels

Dans 70% des structures documentaires (37 répondants), des agents sont impliqués dans une association ou réseau professionnel en lien avec leurs activités de formation des usagers. Sont cités les réseaux régionaux de formateurs, l'ADBU, mais aussi hors du champ des bibliothèques les réseaux d'appui à l'innovation pédagogique où des collaborations peuvent notamment se nouer avec des ingénieurs pédagogiques, didacticiens etc.

13 rue Albert Einstein
75 013 Paris

